
ARGUS JOURNAL

NO 26

FEVRIER 1978 / FEBRUARY 1978

Bulletin de nouvelles publié par la CBPQ/CPLQ
News Bulletin published by the CBPQ/CPLQ

SOMMAIRE / CONTENTS

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 2 Rapport du Bureau
- 3 Rapport du Président
- 5 Rapport du Directeur général
- 7 Rapport du Registraire
- 8 Rapport du Trésorier

NOUVELLES DES COMITES

- 9 Sous-comité des bibliothécaires scolaires
- 10 Comité d'organisation du congrès
- 11 Comité d'emploi
- 16 Comité de formation professionnelle
- 17 Comité statut et traitement
- 22 Comité des règlements

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- 23 Le bibliothécaire consultant: voie d'avenir ?
- 24 Le COM et le bibliothécaire
- 25 Séminaire en marketing
- 26 ACSI: 6e conférence annuelle
- 27 La commercialisation: nouvelle dimension des services de bibliothéconomie et d'information

TRIBUNE LIBRE

- 29 Le droit d'auteur
- 34 Connaissez-vous l'adresse de ces bibliothécaires ?

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

RAPPORT DU BUREAU

Le Bureau a tenu sa 96^e réunion régulière à Montréal, le 4 février 1978.

Organisation du 9^e congrès

A l'invitation du Bureau, le comité d'organisation du 9^e congrès avait délégué monsieur Florian Dubois afin de présenter le programme préliminaire du congrès. Cette rencontre a donné lieu à un échange très positif et le Bureau a exprimé au comité ses meilleurs voeux de succès.

Perception des cotisations 1978

Plus de 700 membres ont déjà fait parvenir au secrétariat le renouvellement de leur cotisation .

IFLA

Le Bureau a pris connaissance d'une lettre de l'IFLA l'informant de son nouveau statut au sein de cet organisme. En effet, à compter de 1978, la CBPQ devient l'une des cinq associations-membres canadiennes. Le directeur général a été chargé d'entreprendre les démarches préliminaires auprès des quatre autres associations canadiennes afin de négocier avec elles le nombre de votes qui lui seront attribués.

Rapport des comités

Le Bureau a pris connaissance des rapports d'étape de ses différents comités. Il a profité de cette occasion pour exprimer sa satisfaction de la qualité de leurs travaux et féliciter les comités suivants: comité de mise en candidature, comité de rédaction d'Argus Journal, comité des règlements, comité de formation professionnelle.

Les autres questions soumises à l'attention du Bureau au cours de cette réunion font l'objet de rapport dans les pages suivantes.

Le secrétaire,

Onil Dupuis, bibl. prof.

RAPPORT DU PRESIDENT

pour la période du 16 décembre au 6 février 1978.

Démarches auprès de l'Office des professions

Notre procureur, Me François Chapados a pu rencontrer Me André Desgagné, président de l'Office, au sujet de notre demande d'admission. Il appert que l'Office n'a l'intention de faire connaître sa décision à notre égard qu'en même temps que les 25 autres groupements ayant déjà fait une demande. Une première annonce officielle devait être faite en début de janvier; hélas, elle n'a pas eu lieu. Une deuxième tentative doit se produire en février, mais je n'ose vous préciser la date exacte de peur de me tromper de mois. (Le mot "mois" est ici écrit au pluriel). Puisque nous sommes inévitablement solidaires de nos compagnons d'infortune, je vous ferai remarquer, en guise de consolation, que l'étude de certains dossiers remonte à avril 1974. Patience et longueur de décision font mieux que... Avec le procureur, j'entreprendrai une prochaine démarche auprès de l'Office d'ici la fin février. Devrons-nous, par la suite, avoir recours au "recours collectif", c.-à-d. à l'aide des vingt-cinq autres? Durant cette même période, le comité "ad hoc" pour l'étude du dossier se réunira afin d'étudier toutes les implications et répercussions de l'éventuelle décision de l'Office.

Protocole de collaboration ASTED-CORPORATION

Enfin, après une si longue période de gestation, le protocole de collaboration donnait naissance à une première rencontre entre le président, le directeur général et le trésorier de l'ASTED d'une part et le président, secrétaire et directeur général de la Corpo. d'autre part, le 20 décembre 1977. C'est une date que l'on peut qualifier d'historique en ce sens qu'elle ouvre une ère nouvelle de collaboration entre l'ASTED et la Corporation. Les principaux points traités lors de cette réunion furent: 1- Champs possibles et maxima de coopération. 2- Création du poste de commissaire à la coopération. 3- Mandat de ce dernier (dont copie annexée à ce rapport). 4- Choix du candidat avant le 31 janvier. Mme Céline Cartier, bibl. prof. a fait l'unanimité des deux parties. Suite à une rencontre avec les présidents des deux organismes le 25 janvier, Mme Cartier acceptait, à notre grande satisfaction, cette responsabilité et ce dans un esprit résolument positif.

Renouvellement des cotisations 1978.

Je tiens à remercier la très grande majorité de nos membres titulaires et associés pour leur promptitude à renouveler leur cotisation et pour leur compréhension volontaire à le faire aux montants respectifs de \$110 et \$30. Je compte aussi sur les quelques autres qui ne l'ont pas fait pour s'en acquitter d'ici peu. Ce geste très significatif de votre part nous permettra de continuer tous ensemble nos projets en bonne voie de réalisation.

Le Président



Claude-André Bonin, bibl. prof.

PROTOCOLE DE COLLABORATION ASTED/CORPORATION

COMMISSAIRE A LA COOPERATION

PROJET DE MANDAT (20 DECEMBRE 1977)

NOMINATION: Alternativement chacun des organismes propose un ou des noms comme Commissaire à la coopération et les soumet à l'autre organisme. Le Commissaire est nommé en vertu de l'agrément des deux organismes.

DUREE DU MANDAT: (pour le mandat initial) Le mandat du premier Commissaire est de deux ans. Le Commissaire fera des recommandations sur la durée du mandat sur les modalités de nomination et de renouvellement, sur le mandat lui-même ainsi que sur le Protocole de collaboration.

MANDAT:

1. il préside le comité de coordination du perfectionnement et du recyclage (art. 7);
2. il reçoit d'office les procès-verbaux approuvés des réunions de Bureau et de Comité administratif des deux organismes;
3. il est saisi comme il peut saisir l'un ou l'autre des deux organismes de toute question pouvant faire l'objet de coopération;
4. au moins une fois par année, il rencontre le Bureau de chaque organisme pour présenter son rapport annuel;
5. pour la première année, les directeurs généraux serviront de point de contact pour la réalisation du mandat;

- (Rôle):
6. il revoit au besoin le "Protocole" et fait rapport à chaque Bureau en faisant les recommandations pertinentes;
 7. il transmet copie de toutes communications soumises à son attention par l'un des deux organismes à l'autre organisme;
 8. les deux organismes s'engagent à déposer devant leurs Assemblées générales le rapport annuel du Commissaire;
 9. il informe les membres des deux organismes de toutes questions qu'il juge d'intérêt collectif.
- - - - -

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

(du 16 décembre 1977 au 6 février 1978)

AUX: Président et membres du Bureau

DATE: le 3 février 1978

1) Activités du Directeur général:

- 20/12/77: Réunion conjointe ASTED/CORPORATION à la CREPUQ pour le Protocole de collaboration
- 21/12/77: Réunion à la Bibliothèque de la Ville de Montréal avec le comité des règlements
(re: refonte 1978 des règlements)
- 11/01/78: Rencontre au secrétariat avec Gilbert Lefebvre, président du comité des règlements
(re: refonte 1978 des règlements)
- 17/01/78: Réunion à l'Hôtel le Quatre-Saisons de Montréal avec Rachèle Calonne
(re: organisation du congrès 1978)
- 25/01/78: Réunion au secrétariat avec Anne-Marie Lachance
(re: publicité du congrès 1978)
- 26/01/78: Réunion quadripartite à l'Hydro-Québec des comités: des relations publiques de statut et traitement de bibliothécaires scolaires de normes de compétence
- 01/02/78: Réunion à l'Hydro-Québec du comité des règlements
(re: refonte 1978 des règlements)

EN JANVIER

La fin décembre et le mois de janvier furent principalement occupés par les processus de perception des cotisations 1978 ainsi que la préparation d'un volumineux Argus Journal de 50 pages; il fallut aussi mettre à la poste ce bulletin de nouvelles en même temps que Argus, vol. 6, no 6, la nouvelle pochette publicitaire du comité du Tableau ainsi que le 2e avis de renouvellement de cotisation pour ceux qui n'avaient pas encore à ce moment acquitté leur cotisation annuelle.

Les comités:

Les comités des règlements et d'organisation du congrès ont de

plus requis certains travaux du secrétariat: le congrès annuel se prépare déjà fiévreusement et l'obligation de respecter certaines échéances légales ou techniques ont obligé l'un et l'autre à l'exécution de certains travaux d'envergure, soit la refonte 1978 des règlements et l'organisation de la campagne de publicité destinée aux commanditaires du congrès prochain. Le comité de mise en candidature a de plus terminé son mandat au 31 janvier courant.

Cotisations 1978:

Enfin, le processus de perception des cotisations 1978 s'effectue, avec la collaboration vigilante du comité du Tableau, de façon régulière et même encourageante. En effet, à ce jour il reste à 160 membres seulement à verser leur cotisation annuelle: c'est donc dire que près de 700 membres se sont déjà acquittés de leurs dûs et ce, au nouveaux taux de la cotisation 1978, fixée à \$110.00. C'est là un signe de collaboration évidente de la part de nos membres qui, on peut le croire, témoignent de leur intérêt pour la bonne marche de la Corporation.

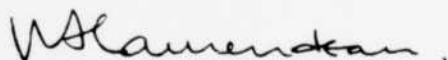
Au Secrétariat:

La récente acquisition de la machine Xérox s'avère une initiative rentable (plus économique) et pratique. L'achat d'un nouveau classeur a également permis de dégager de façon appréciable les surfaces de travail monopolisées par les documents qui y sont maintenant classés.

II) Activités du secrétariat:

- Dactylographie des cartes de membres
- Expédition des reçus de cotisation
- Comptabilité de décembre et janvier
- Fermeture des livres comptables pour 1977
- Dactylographie des "Règlements" (refonte)
- Dactylographie de documents
- Dactylographie de Argus Journal
- Expédition d'ARGUS, Argus Journal, pochette publicitaire 1978
- Dactylographie des lettres du comité d'admission
- Procès-verbaux d'ARGUS, de normes de compétence
- Déménagement des classeurs et réaménagement du classement des archives
- Dactylographie des chèques
- Correspondance générale
- Photocopies, etc.

Le Directeur général,



Yvon Albert Laurendeau.
YAL/cdl

RAPPORT DU REGISTRAIRE

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU:

AITKENS, Jane E.H.	HAGOPIAN, Shaké
BERGERON, Gilles -I	McKEOWN, Heather
CORMIER, Normand	OLIVIER, Réjean
GARANT, Geneviève	PEAN, Marie-José

55e LISTE DES CANDIDATS ACCEPTES PAR LE COMITE D'ADMISSION

Le 20 JANVIER 1978

Article 8a)

<u>NOM</u>	<u>ANNEE</u>	<u>DIPLOME</u>	<u>UNIVERSITE</u>
ANDREWS, Joanna M.	1972	M. L. S.	McGill University
ANTONELLI, Claudio	1975	M. Bibl.	Université de Montréal
BECKER, Carolyn Ferstman-	1974	M. L. S.	McGill University
BERNIER, Normand	1966	B. Bibl.	Université de Montréal
BOUCHER, Hélène	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
CHARBONNEAU, Monique	1976	M. Bibl.	Université de Montréal
DUBORD, Gérard	1968	B. Bibl.	Université de Montréal
GAUDREAU, Pierre	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
JOHNSTON, Norma E.	1961	M. L. S.	McGill University
LETOURNEAU, Danielle M. -	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
LORENTOWICZ, Genia	1973	M. L. S.	McGill University
MARTIN, Céline	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
MONGEAU, Denise Mailhot-	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
NOBREGA, Gérard	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
RAVVIN, Linda Flomen-	1972	M. L. S.	McGill University
ROCHETTE, Gilles	1977	M. Bibl.	Université de Montréal
TOMLINSON, James Robert	1973	M. Bibl.	Université de Montréal

Article 8b)

HARDY, Yvon	1970	B. Bibl.	Université d'Ottawa
PARENT, Ingrid A. Tepesh-	1971	B. L. S.	University of British Columbia.

La Registrare,



Marie-Thérèse H. -Dupuis, bibl. prof.

RAPPORT DU TRESORIER - DECEMBRE 1977

1- SOMMAIRE:

Solde au 30 novembre 1977	(\$ 1,102.61)
Plus: les recettes du mois de décembre 1977	23,788.94
Moins: les déboursés du mois de décembre 1977	<u>5,240.19</u>
Solde au 31 décembre 1977	\$17,446.14

- Compte-épargne:	10.00
- Compte-courant:	<u>\$17,436.14</u>
<u>Total:</u>	\$17,446.14

2- Analyse des opérations:	<u>Budget</u>	<u>Opérations du mois</u>	<u>Total accumulé</u>	<u>Disponibilité</u>	%
				\$	
<u>A- REVENUS:</u>					
Admissions	\$ 2,500.00	\$ 425.00	\$ 3,500.00		
Cotisations	70,000.00	100.00	69,925.00		
Abonnements au bulletin	300.00	54.00	476.20		
Autres (intérêts)	2,000.00	-	526.15		
Revenus de congrès	5,000.00	55.00	6,875.00		
Revenus de stages	6,000.00	1,620.00	7,543.50		
Revenus divers	200.00	164.94	450.00		
Cotisations perçues d'avance	-	21,370.00	21,480.00		
Cotisations volontaires	-	-	1,290.00		
Prêt sans intérêt	-	-	300.00		
<u>A- TOTAL:</u>	<u>\$86,000.00</u>	<u>\$23,788.94</u>	<u>\$112,365.85</u>		
<u>B- DEPENSES:</u>					
Salaires	\$31,650.00	\$ 3,933.90	\$ 33,947.34	\$ 0	0
Avantages sociaux	3,000.00	150.32	3,150.32	0	0
Loyer	1,800.00	150.00	1,800.00	0	0
Entretien et réparations	1,000.00	60.00	1,116.89	0	0
Frais du secrétariat	6,000.00	64.22	6,009.60	0	0
Frais de réunions	2,000.00	-	1,321.20	678.80	33%
Dépenses des comités					
- permanents	1,500.00	-	2,255.10	0	0
- du Bureau	6,550.00	255.50	3,791.22	2,758.78	42%
Dépenses de congrès	5,000.00	-	6,630.24	0	0
Frais de stages	6,000.00	530.60	5,809.52	190.48	3%
Communications	2,500.00	58.40	2,897.68	0	0
Honoraires professionnels	3,000.00	-	5,341.05	0	0
Publicité et relations extérieures	1,000.00	-	1,217.88	0	0
Frais de représentation	500.00	-	359.03	140.97	28%
Publication d'ARGUS	8,000.00	-	7,119.54	880.46	11%
Publication du bulletin de nouvelles	3,000.00	-	5,715.33	0	0
Frais de publications	2,000.00	-	2,849.87	0	0
Mobilier	200.00	-	212.26	0	0
Papeterie	500.00	-	-	500.00	100%
Autres	800.00	37.25	759.11	40.89	5%
Timbres payés d'avance	-	-	-	-	-
<u>B- TOTAL:</u>	<u>\$86,000.00</u>	<u>\$ 5,240.19</u>	<u>\$ 92,303.18</u>	<u>\$ 5,190.38</u>	<u>0</u>

Déficit à combler

Surplus net total 0
(perte nette totale)

La Trésorière,

Kathleen Mennie-de Varennes, bibl. prof.

NOUVELLES DES COMITÉS

SOUS-COMITE DES BIBLIOTHECAIRES SCOLAIRES

De juin à décembre, le sous-comité a tenu cinq réunions. Il travaille actuellement sur les tâches. Les quatre tables de travail ont été constituées; à la mi-janvier, les quatre auront fait rapport. Un représentant de chacune participera à la mise en commun, à la formulation et au cheminement à donner à ces descriptions de tâches.

Nous attendons des volontaires pour constituer une table de travail sur le Livre vert en Education. Toutes vos suggestions, à cet effet, seront appréciées.

Les recommandations découlant de la journée de perfectionnement (14 octobre 1977) que vous retrouvez ici ont été bien reçues du Bureau et feront objet de démarches dont nous vous ferons part ultérieurement.

RECOMMANDATIONS:

Ces recommandations ont été faites respectivement par MM. Camille Boucher, William Roussy et Mlle Georgette Lapointe. Elles sont des pistes intéressantes pouvant faire l'objet de l'action du sous-comité.

- 1- Attendu que ce sont les principaux qui ont les pouvoirs de décision dans les écoles,
il est recommandé qu'une action soit entreprise par la Corporation pour que les principaux et leurs adjoints soient sensibilisés aux fonctions d'animation pédagogique des bibliothécaires oeuvrant en milieu scolaire.
(A cet effet, il est proposé que la Corporation demande à monsieur Michel De Celles (SGME) de faire imprimer et distribuer aux principaux et à leurs adjoints de toute la province, ainsi qu'aux membres de la Corporation faisant partie de la section scolaire, la conférence donnée lors de la journée du 14 octobre dernier, par monsieur Raymond Mailhot.)
- 2- Attendu le besoin d'une organisation matérielle de base pour assurer l'animation pédagogique des bibliothécaires en milieu scolaire, il est recommandé:
 - 1) que la Corporation fasse des pressions auprès du MEQ pour qu'il établisse des normes minimales, vitales et obligatoires.

- 2) que la Corporation, avec l'aide de personnes qualifiées et des organismes intéressés et reconnus pour leur leadership, établisse des normes d'excellence, vers lesquelles devraient tendre les écoles, une fois les normes minimales atteintes.
- 3- Attendu que le Ministère des Affaires culturelles (MAQ) offre une subvention de \$6000. lors de l'engagement d'un bibliothécaire professionnel, à toute bibliothèque municipale desservant cinq mille (5000) habitants et plus,
il est recommandé que la Corporation adresse au MEQ la demande d'une subvention annuelle et protégée pour tout engagement d'un bibliothécaire professionnel, membre de la Corporation, devant oeuvrer dans le milieu scolaire tant à l'élémentaire qu'au secondaire.
(cf. Programme concernant l'aide aux bibliothèques publiques: pour les bibliothèques municipales desservant plus de 5000 habitants. MAQ, Services des bibliothèques publiques, septembre, 1977. 25 pages)

Secrétaire du sous-comité,
Georgette Lapointe, bibl. prof.

COMITE D'ORGANISATION DU CONGRES

Nous annonçons une grande première ce mois-ci. L'élaboration du programme est presque terminée ! Nous pouvons donc déjà vous en livrer quelques aspects.

Le thème, le bibliothécaire, un professionnel au service du public québécois, se divise en deux segments. Lors du congrès, le vendredi sera consacré au service, le samedi au professionnalisme. Ce qui nous donne:

VENDREDI 9h conférence avec accent sur la notion de service

10h30 inventaire descriptif et critique des services multiformes suivi d'ateliers

13h analyse des publics réels et potentiels par type de bibliothèque

15h15 causes et mesures correctives

Cela semble intéressant direz-vous, mais donnez-nous d'autres détails! Nous vous en fournirons sous peu.

Avez-vous des commentaires? Avons-nous oublié quelque chose d'important pour vous? Appelez ou écrivez ou... Faites quelque chose pour qu'on le sache avant qu'il ne soit trop tard.

Francine Bourbeau, bibl. prof.

COMITE D'EMPLOI

1) Quelques chiffres

Depuis le 1er octobre, 45 postes intéressants ont été portés à la connaissance du comité. De ce nombre, 34 l'ont été directement à votre comité, ce qui représente une proportion de 75.5%.

2) Saviez-vous que de plus en plus d'employeurs posent comme condition d'éligibilité à un poste d'être membre de la Corporation.

Quelques employeurs modèles:

La plupart des BCP et des bibliothèques publiques.

Université du Québec

- à Rimouski

- siège social à Québec

- Enap

3) Nominations récentes

a) Francine Laurin-Boyer, coord. des services intérieurs à la bibliothèque municipale de Longueuil.

b) Marie-Thérèse Gagné comme documentaliste à Environnement Canada à Québec.

c) Philippe Lemay à la bibliothèque des sciences-section Médecine à l'Université Laval.

4) Un point important pour votre comité d'emploi

D'abord votre comité contrôle actuellement presque 100% des postes disponibles. Présentement, la difficulté majeure que nous connaissons est le manque de candidats. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'être chômeur pour inscrire son nom dans la banque et pour que l'on s'occupe de vous. Plusieurs membres de la Corporation qui ne sont pas chômeurs et qui ont inscrit leur nom à la banque se sont vus offrir plusieurs postes. Nous nous occupons toujours des chômeurs, c'est bien entendu. Mais, si seulement vous désirez améliorer votre statut, dites-nous le. Vous pouvez compter sur la confidentialité la plus stricte.

5) Et pour terminer, voici la liste des nouveaux postes disponibles depuis le 20 décembre 1977.

Le Président du comité d'emploi,

LISTE DES DERNIERS POSTES DISPONIBLES

Chef de section (Publications en série) Div. du Traitement
Université Laval

Exigences: Dipl. universitaire en bibliothéconomie
3 ans d'expérience
Aptitude à diriger du personnel

Salaire: \$13,563 à \$25,255

Adresse: Service du personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Université Laval
Cité universitaire
Ste-Foy, Québec

Professeur en techniques de la documentation
Cégep de Trois-Rivières

Salaire: \$13,800 à \$24,000

Communiquer avec: Monsieur Pierre Lavoie
Tél: 376-1721 à Trois-Rivières

Professeur en techniques de la documentation
Cégep de Hull

Communiquer avec: Danielle Thibault

Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
Ecole nationale d'administration publique (ENAP)

Exigences: Dipl. universitaire en bibliothéconomie
3 ans d'expérience
Membre de la Corporation

Salaire: \$17,568 à \$28,824

Fin du concours: 27 janvier

Adresse: Service du personnel
Ecole nationale d'administration publique
625, St-Amable
Québec

Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement
Université du Québec

Salaire: \$13,005 à \$23,373

Adresse: Service du personnel
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Ste-Foy, Québec
G1V 2M3

Bibliothécaire-Documentaliste
Institut de recherche Bruce McDonald College

Contrat de 10 mois à \$1,000/mois

Envoyer curriculum vitae à:
M. Tom Lawland
Institut de recherche Bruce McDonald College
Sainte-Anne-de-Bellevue
H0A 1C0

Bibliothécaires
2 postes pour 7 mois à Montréal

Agriculture Canada

Organisation de petites collections spécialisées

Communiquer avec: M. Paul Venne
694-4017 à Québec
ou
M. Michel Larabie
994-9711 à Ottawa

Chef de la Division technique
Bibliothèque municipale de Laval

Poste de cadre

Salaire: \$20,000 à \$24,000

5 à 6 ans d'expérience

Lieu de travail: Auteuil, boulevard de Laurentides

Communiquer avec: Mlle Pintal
Directrice de la Bibliothèque
Tél: 625-1924

Responsable des Achats
BCP de la Mauricie

Salaire: \$12,830 à 22,186

Exigences: Diplôme en Bibliothéconomie
Expérience administrative

Date d'entrée en fonction: avril 1978

Adresse: Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie
a/s Pierre L'Hérault, adm. délégué
3125, rue Girard
Trois-Rivières, Québec
G8Z 2M4

Directeur d'une bibliothèque municipale (à créer)
Ville de Port-Cartier

Poste de cadre

Début du travail: mai 1978

Classificateur-analyste
Ville de Laval

Bibliothèque municipale

Bibliothécaire-adjoint
Société Radio-Canada

Exigences: M. Bibl. plus 2 ans d'expérience

Adresse: Service du personnel
a/s Richard L'Ecuyer
1400, Dorchester
Montréal, Québec

Bibliographe en audio-visuel pour le repérage en évaluation des documents
audio-visuels
Centrale des bibliothèques

Conditions de travail intéressantes

Communiquer avec: Jacques Demers, bibl. prof.
Tél: 381-8891, poste 289

Bibliothécaire de référence
Université du Québec à Trois-Rivières

Pour la section éducation-psychologie

Grade universitaire en bibliothéconomie +
Formation en éducation et/ou psychologie

3 ans d'expérience

Fin du concours: 20 février 1978

Adresse: Bureau du personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul. des Forges
Trois-Rivières, Québec
Case Postale 500
G9A 5H7

Bibliothécaire au traitement
Université du Québec à Chicoutimi

Diplôme en bibliothéconomie + expérience

Fin du concours: 24 février 1978

Adresse: Service du personnel
Université du Québec à Chicoutimi
930 est, Jacques Cartier
Chicoutimi, Québec
G7H 2B1

Nouvelles expresses dans les bibliothèques publiques

1- Postes ouverts présentement dans les villes suivantes:

Sept-Iles	Port-Cartier
Alma	Pointe-aux-Trembles

2- Postes qui seront ouverts d'ici décembre 1978 dans les villes suivantes:

Rimouski	Chateauguay
Granby	Chicoutimi
Anjou	

3- Il y a des développements à prévoir plus tard dans les villes suivantes:

Sainte-Julie
Varennnes
Pincourt

Pour toutes informations supplémentaires communiquer avec le président
du comité d'emploi.

Composition du comité

Madame Zdenka Fonda et monsieur Clément Tremblay ont participé à la dernière réunion du comité, tenue à Montréal le 31 janvier 1978. Madame Fonda a accepté de se joindre au comité.

Activités

Plus de 40 bibliothécaires et 10 étudiants ont participé au "Séminaire sur la commercialisation" organisé conjointement par la CBPQ, l'Ecole de bibliothéconomie de l'Université McGill et la faculté de gestion de l'Université McGill. Un compte rendu de cette activité, rédigé par Diane Ouellet, paraît dans le présent numéro d'Argus Journal.

La prochaine activité du comité aura lieu les 17, 23 et 24 février 1978. Organisée par l'Université du Québec, à Montréal à l'intention des bibliothécaires des milieux d'enseignement, cette activité sera gratuite. Si la demande le justifie, il sera possible de la répéter, au cours du mois d'avril 1978.

Un stage d'une journée sur le bibliothécaire consultant aura lieu le 10 mars 1978.

Projets

Le comité a déjà entériné l'entente de principe négociée par son président avec l'Ecole des hautes études commerciales concernant les modalités d'organisation de deux stages au cours de 1978-79. Le premier stage aura lieu au début de novembre 1978 et portera sur la gestion des ressources (préparation de budgets, détermination d'objectifs, processus de prise de décision, allocation des ressources). Le deuxième aura lieu en mars 1979 et portera sur la motivation et le leadership.

Le comité a aussi entrepris des démarches en vue de reprendre, selon une formule similaire, le stage sur la commercialisation, tenu en janvier 1978.

Par ailleurs, le comité élaborera dès sa prochaine réunion, un projet de calendrier d'activités pour 1978-1979, qu'il soumettra aux membres, pour commentaires et discussions, au cours de l'atelier sur le plan de travail annuel de la CBPQ qui aura lieu lors du prochain congrès. Le comité profitera de cette occasion pour vérifier l'adéquation des activités qu'il organise par rapport aux besoins des membres et étudiera avec intérêt toutes suggestions qui lui seront transmises.

Bilan financier

Le bilan financier des activités du comité au cours de 1977 sera soumis au Bureau lors de sa prochaine réunion. Déjà, cependant, le comité est en mesure d'affirmer qu'il a réussi à poursuivre ses activités régulières dans les limites de son budget.

Le président du comité,
Onil Dupuis, bibl. prof.

RELEVÉ PARTIEL D'ÉCHELLES DE SALAIRES
(Comité statut et traitement)

1. Secteur de la Fonction publique québécoise

La plupart des bibliothécaires font partie du corps d'emploi des "Bibliothécaires" (échelle "A"), sauf quelques-uns qui appartiennent à celui des "agents culturels" (échelle "D"), notamment au service des bibliothèques publiques.

2. Secteur de l'Éducation

2.1 Les universités

2.1.1

Les universités Laval et de Sherbrooke rétribuent leurs bibliothécaires selon l'échelle des conseillers pédagogiques des commissions scolaires et cégeps (échelle "B").

2.1.2

À l'Université de Montréal, on trouve certains postes de cadres rattachés à des échelles supérieures à l'échelle "B", et les autres postes sont rattachés à l'échelle des "spécialistes en moyens et techniques d'enseignement" (échelle "C").

2.1.3

Les bibliothécaires qui travaillent à l'Université du Québec bénéficient de l'échelle des "spécialistes en moyens et techniques d'enseignement". (échelle "C")

2.2 Les commissions scolaires et les Cégeps

Dans les commissions scolaires et les cégeps, la très grande majorité des bibliothécaires font partie des corps d'emploi "spécialistes en moyens et techniques d'enseignement" (échelle "C"). Cependant, il existe officiellement et de façon parallèle un corps d'emploi de "bibliothécaires". (échelle "A")

3. Secteur des bibliothèques publiques

Dans le secteur des bibliothèques publiques, mentionnons l'échelle de la Ville de Montréal. Pour la période du 1/12/76 au 30/11/77 les minima-maxima étaient: \$12,478 - 15,942 pour le bibliothécaire non-cadre; \$14,546 - \$20,670 pour le bibliothécaire-cadre.

4. Secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, le bibliothécaire-cadre est payé suivant la plus favorable des hypothèses a) ou b) suivantes:

a) Intégration des cadres du Ministère des Affaires sociales

La fonction "chef de service de la bibliothèque" est classée entre les classes 8 et 12. On tient compte des facteurs suivants: scolarité, expérience en tant que cadre et indice de volume (nombre de visiteurs)

b) Convention collective de la Fédération des Affaires sociales
 Echelle des professionnels de la Fonction publique (échelle "A") plus
 10% de la médiane de la classe d'intégration, telle que prévue en a).

c) La classe I est généralement réservée à des postes de cadres.

d) Les échelles présentées ci-dessous pour 1977-1978 et 1978-1979
 sont celles déjà publiées dans Argus Journal en janvier 1977, cor-
 rigées en fonction de l'indexation relative au surcroît d'inflation
 (1.88% pour 1977-1978).

Remarques préliminaires

a) En classe III de chacune des échelles, chaque échelon correspond
 à six (6) mois d'expérience, par rapport à un an dans les autres
 classes.

b) Au détenteur de la maîtrise en bibliothéconomie, on accorde un
 crédit supplémentaire de deux (2) années d'expérience.

ECHELLE "A"

		1/7/75	1/7/76	1/7/77	1/7/78
Classe III	1	\$ 10,621	\$ 11,471	\$ 12,388.	\$ 13,131.
	2	11,059	11,944	12,899.	13,673.
	3	11,512	12,433	13,427.	14,233.
	4	11,985	12,944	13,979.	14,817.
	5	12,475	13,473	14,549.	15,423.
	6	12,985	14,024	15,144.	16,053.
	7	13,517	14,598	15,765.	16,710.
Classe II	1	14,072	15,198	16,413.	17,398.
	2	14,649	15,821	17,085.	18,110.
	3	15,250	16,470	17,786.	18,853.
	4	15,874	17,144	18,515.	19,625.
	5	16,525	17,847	19,274.	20,430.
	6	17,203	18,579	20,064.	21,268.
	7	17,907	19,340	20,885.	22,139.
	8	18,641	20,132	21,741.	23,045.
	9	18,641			
	10	18,641			
Classe I	1	18,269	19,731	21,308.	22,587.
	2	18,873	20,383	22,012.	23,333.
	3	19,495	21,055	22,738.	24,102.
	4	20,139	21,750	23,488.	24,897.
	5	20,803	22,467	24,263.	25,719.

ECHELLE "B"

		1/7/75	1/7/76	1/7/77	1/7/78
Classe III	1	\$ 11,628	\$ 12,558	\$ 13,563.	\$ 14,377.
	2	12,137	13,110	14,157.	15,006.
	3	12,672	13,686	14,781.	15,668.
	4	13,232	14,291	15,434.	16,360.
	5	13,814	14,919	16,113.	17,080.
	6	14,421	15,575	16,821.	17,830.
	7	15,060	16,260	17,566.	18,620.
Classe II	1	16,050	17,334	18,721.	19,844.
	2	16,752	18,092	19,539.	20,711.
	3	17,484	18,883	20,394.	21,618.
	4	18,248	19,708	21,285.	22,562.
	5	19,045	20,569	22,215.	23,548.
	6	19,877	21,467	23,184.	24,575.
	7	20,746	22,406	24,198.	25,650.
	8	21,652	23,384	25,255.	26,770.
	9	21,652			
	10	21,652			
Classe I	1	21,513	23,234	25,093.	26,599.
	2	22,265	24,046	25,970.	27,528.
	3	23,042	24,889	26,876.	28,489.
	4	23,851	25,760	27,820.	29,489.
	5	24,685	26,660	28,793.	30,520.
	6	25,550	27,594	29,802.	31,590.

ECHELLE "C"

		1/7/75	1/7/76	1/7/77	1/7/78
Classe III	1	11,150	12,042	13,005.	13,785.
	2	11,606	12,534	13,536.	14,348.
	3	12,083	13,050	14,093.	14,939.
	4	12,578	13,584	14,670.	15,550.
	5	13,095	14,143	15,274.	16,191.
	6	13,630	14,720	15,896.	16,850.
	7	14,190	15,325	16,550.	17,544.
Classe II	1	15,062	16,267	17,567.	18,622.
	2	15,689	16,944	18,299.	19,397.
	3	16,343	17,650	19,061.	20,205.
	4	17,022	18,384	19,853.	21,044.
	5	17,732	19,151	20,682.	21,923.
	6	18,469	19,947	21,542.	22,834.
	7	19,238	20,777	22,438.	23,784.
	8	20,039	21,642	23,372.	24,774.
	9	20,039	21,642		
	10	20,039	21,642		
Classe I	1	20,002	21,602	23,328.	24,728.
	2	20,866	22,535	24,336.	25,796.
	3	21,767	23,508	25,386.	26,910.
	4	22,708	24,525	26,486.	28,075.
	5	23,688	25,583	27,628.	29,285.
	6	24,712	26,689	28,820.	30,549.
	7	24,712	26,689		

ECHELLE "D"

			1977-1978	1978-1979
Classe III	1		12,830.	13,600.
	2		13,341.	14,141.
	3		13,869.	14,701.
	4		14,421.	15,286.
	5		14,994.	15,894.
	6		15,589.	16,524.
	7		16,209.	17,182.
Classe II	1		17,173.	18,203.
	2		17,812.	18,881.
	3		18,476.	19,585.
	4		19,165.	20,315.
	5		19,878.	21,071.
	6		20,619.	21,856.
	7		21,388.	22,671.
	8		22,186.	23,517.
Classe I	1		22,164.	23,494.
	2		23,028.	24,410.
	3		23,926.	25,362.
	4		24,861.	26,353.
	5		25,830.	27,380.
	6		26,838.	28,448.

Le président du comité,

Pierre Gaudette, bibl. prof.

COMITE DES REGLEMENTS

A la demande du président du comité des règlements, le 15 décembre dernier, le Bureau a clarifié le rôle, le mandat et le fonctionnement du comité des règlements. Depuis, deux réunions de travail ont été tenues. Le comité a constaté qu'il était préférable de présenter les règlements de 1976 dans un nouveau format pour en faciliter la consultation et l'utilisation. Il a soumis à l'approbation du Bureau les modifications suivantes:

- publication des règlements sous format 8 $\frac{1}{2}$ " par 11", pages trouées, de manière à être conservées dans un cartable et faciliter ainsi la mise à jour;
- publication en deux séries distinctes, de couleur différente:

- a) les règlements qui n'entrent en vigueur que sur approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, soit ceux qui sont touchés par l'article 7 de notre Loi, paragraphes a) et b), et l'article 8, paragraphe b)

Actuellement, il s'agit des règlements suivants:

- le Règlement concernant les membres et les groupes dont nous attendons l'approbation
- le Code d'éthique professionnelle (1969)
- le Règlement sur les équivalences des diplômes en bibliothéconomie (12 juin 1974)

- b) les autres règlements qui ne requièrent pas l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil (article 7 de notre Loi, paragraphes c) à h))

Dans ce dernier cas, le comité a recommandé de fusionner les divers règlements en vigueur et d'adopter une numérotation simplifiée et continue. De plus, les modifications suivantes ont été proposées:

- mandat de deux ans pour le président;
- toute vacance au Bureau est comblée par le Bureau par voie de nomination, sauf pour les derniers six mois du mandat;
- en l'absence de candidats au poste de président, le Bureau élit le président parmi les membres du Bureau;

Sous réserve de l'approbation du Bureau, le comité entend travailler prochainement à la reformulation du projet de règlement visant à rendre obligatoire pour les futurs candidats la connaissance d'usage du français, et ce avec la collaboration de l'Office de la langue française et du Bureau de la législation déléguée, selon le désir de la dernière assemblée générale.

Le Président du comité des règlements,

Gilbert Lefebvre, bibl. prof.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

LE BIBLIOTHECAIRE CONSULTANT : VOIE D'AVENIR ?

THE CONSULTING LIBRARIAN: A VIABLE OPTION ?

Cher collègue,

Le bibliothécaire peut désormais offrir ses services sans compter sur un emploi à temps plein dans une bibliothèque spécifique.

Autant où il nous est difficile d'accepter qu'une bibliothèque soit sans bibliothécaire, autant nous devons concevoir qu'un bibliothécaire puisse fonctionner et faire valoir ses compétences sans relever d'un milieu documentaire traditionnel.

Comme tous les autres professionnels, le bibliothécaire ne pourrait-il pas lui aussi évoluer de façon autonome et consciencieuse sans être dépendant d'un employeur et sans être rattaché à un milieu spécifique qui ne coïncide pas toujours avec ses affinités et ses objectifs de rendement et d'efficacité ?

Le bibliothécaire consultant, libre de choisir son travail aux heures et aux périodes qui lui conviennent, aux tarifs correspondant à ses compétences et à son degré d'efficacité, n'est-ce pas là une perspective d'avenir susceptible de convenir à plusieurs d'entre nous ?

Un atelier traitant de cette perspective d'avenir pour les bibliothécaires professionnels du Québec aura lieu le vendredi 10 mars 1978 de 9h30 à 17h à l'Hôtel Méridien. Cet atelier sera mené sous la responsabilité de bibliothécaires consultants déjà en fonction depuis plusieurs années; elles broseront un tableau réaliste des conditions de vie et de travail inhérentes à leur statut.

Nous espérons que vous assisterez nombreux à cette activité prochaine.

Le Comité de formation professionnelle.

HORAIRE

LE VENDREDI 10 MARS 1978 A L'HOTEL MERIDIEN
(Salon Argenteuil)

9h	Inscription
9h30	Exposé sur le thème, partie 1
10h45	Pause-café
11h	Exposé sur le thème, partie 2
12h30	Déjeuner servi à l'hôtel (gratuit)
14h	Projection de diapositives portant sur le matériel de base que le bibliothécaire consultant doit posséder.
14h45	Etudes de cas en ateliers
15h45	Pause-café
16h	Plénière pour l'analyse des études de cas
17h	Levée de l'assemblée

N.B.: Un des exposés sera en anglais.

Personnes-ressources: Miss Marjorie Goodfellow, bibl. prof.
Bibliothécaire consultant
Sherbrooke

Miss Susan Klement
Bibliothécaire consultant
Toronto

Le COM et les bibliothécaires

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, en collaboration avec l'Association canadienne des sciences de l'information (section de Montréal) et la Société micrographique du Canada (chapitre de Montréal), organise pour le 31 mars prochain une journée de formation professionnelle sur le "Computer Output Microfilm". Cette nouvelle technique, née de la rencontre de l'ordinateur et du microfilm, fait peu à peu son apparition dans les bibliothèques et centres de documentation du Québec. Elle offre plusieurs possibilités, notamment pour la production des catalogues.

Plusieurs personnalités, bibliothécaires, informaticiens et spécialistes du microfilm, tant du Québec que de l'Ontario (où cette technique est déjà répandue), ont déjà donné leur accord pour leur participation. La journée comportera plusieurs panels et conférences, et elle est ouverte à tous les professionnels de l'information documentaire. En attendant le programme complet de la journée, on est prié de s'informer auprès de M. Jean-Pierre Côté, organisateur de la journée, à la Bibliothèque nationale du Québec, (514-670-5870), ou avec M. Réjean Savard à Toronto, coordonnateur. (416-978-7111).

SEMINAIRE EN MARKETING

Chers(es) collègues,

Il nous fait plaisir de vous informer que l'Université Laval en collaboration avec le Service général des personnels des organismes d'enseignement a mis sur pied une session de perfectionnement intitulée "séminaire de marketing".

Cette activité offerte aux professionnels non-enseignants des régions 01 et 03 aura lieu à Québec les 25, 26 et 27 avril 1978 et sera animée par M. Robert Goldrick, professeur de marketing à la faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Grandes lignes du contenu du séminaire:

- 1^o) Rôle du marketing dans son contexte habituel
- 2^o) Exemples d'applications hors de l'entreprise
- 3^o) Le contexte de l'action professionnelle en bibliothèque
- 4^o) Elaboration de quelques plans d'action appropriés à la solution de différents problèmes importants

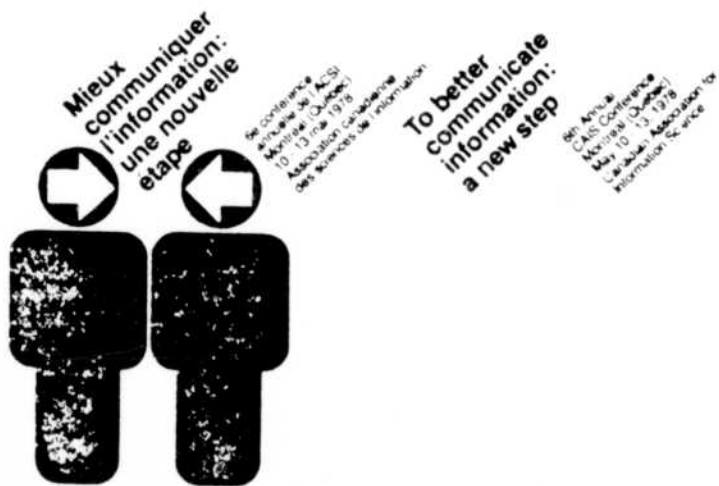
Ce séminaire est offert gratuitement à tous ceux qui oeuvrent dans le secteur de l'enseignement (écoles primaires et secondaires, collègues) car il est totalement financé par le Ministère de l'Éducation. Vous recevrez sous peu les formulaires d'inscription de René Brochu et vous êtes priés de vous inscrire rapidement car il n'y a que vingt (20) places.

Si des bibliothécaires travaillant dans d'autres domaines comme les bibliothèques publiques, spécialisées ou autres étaient également intéressés par un stage de ce type, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dès maintenant vos noms ainsi que les dates qui vous conviendraient en avril prochain.

Veillez croire, chers collègues, en l'assurance de ma collaboration.

Françoise Jobin-Brûlé

Françoise Jobin-Brûlé, bibl. prof.
Membre du comité de formation professionnelle.



L'Association canadienne des sciences de l'information (ACSI) tiendra sa 6e conférence annuelle du 10 au 13 mai 1978 à l'Hôtel Le Quatre Saisons de Montréal.

A cette occasion, de 300 à 400 professionnels des sciences de l'information et de disciplines connexes (informaticiens, linguistes, bibliothécaires, documentalistes, etc.) se réuniront pour approfondir le thème "Mieux communiquer l'information: une nouvelle étape" par l'étude

- des réseaux de télécommunications
- des systèmes de traitement et de repérage de l'information
- des banques de données
- des modes de transmission, à distance ou sur place, de documents

Pour tout renseignement supplémentaire ou inscriptions n'hésitez pas à écrire à:

ACSI Comité de Publicité
a/s Daniel Carroué
C.P. 539
Succursale Place Desjardins
Montréal, (Québec)
H5B 1B3

ou téléphonez à (514) 875-8931 à D. Carroué.

LA COMMERCIALISATION: NOUVELLE DIMENSION DES
SERVICES DE BIBLIOTHECONOMIE ET D'INFORMATION.

UN SEMINAIRE

Du 9 au 13 janvier 1978, la Faculté de gestion de l'Université McGill, donnait à quelque 40 bibliothécaires une semaine de cours sur la commercialisation de produits ou services. Le séminaire a été offert sous les auspices de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec en collaboration avec l'École supérieure de bibliothéconomie de l'Université McGill.

Le programme était divisé en trois parties: 50% du temps a été consacré à l'enseignement théorique de la commercialisation et de sa technologie, 25% fut réservé à des présentations de programmes de mise-en-marché, soit dans le domaine de la bibliothéconomie, soit dans le domaine de la diffusion commerciale de l'information et enfin, 25% fut accordé à la préparation d'un programme de commercialisation par les participants sur six sujets et à l'étude de cas précis.

L'enseignement théorique a porté sur les principales étapes à franchir lors de la préparation et de l'implantation d'un programme de commercialisation. On a d'abord souligné l'importance d'identifier et de définir les diverses populations que l'on veut atteindre afin de pouvoir choisir adéquatement vers quelle population ou quel segment de population les efforts devront être dirigés. Il a été clairement établi ensuite, la nécessité de déterminer, par divers moyens (entrevues, questionnaires, comptes-rendus...), les besoins à satisfaire et de leur assigner un ordre de priorité. L'entreprise désireuse de répondre aux besoins perçus doit procéder alors à l'analyse de ses forces et de ses faiblesses d'une part, et d'autre part, elle doit étudier les produits et/ou services offerts par ses concurrents.

Consciente des éléments ci-haut énumérés, l'entreprise peut alors décider de l'action à poursuivre en vue de satisfaire ses clients. Elle se doit alors de déterminer quel produit/service spécifique elle lancera sur le marché, où et à quel prix, quand et comment se fera la promotion. Compte tenu de ses décisions, l'organisation doit s'assurer de sa flexibilité, de sa capacité d'adaptation aux changements encourus par sa commercialisation. Puis, finalement, l'entreprise se doit d'évaluer les résultats obtenus par la création de mécanismes de contrôle lui permettant de mesurer la pénétration de sa commercialisation dans le milieu visé.

Trois présentations de programme de commercialisation ont été données. La première relatait l'expérience vécue à la Bibliothèque centrale du prêt de l'Outaouais; en l'absence de Jean-Pierre Germain, Onil Dupuis a livré le texte. Richard M. Haires a exposé les programmes de commercialisation passés et en cours à l'Institute for Scientific Information (ISI) et Gerald J. Sophar nous a communiqué les problèmes vécus au U.S. National Agricultural Library, nécessitant à court et long terme, des programmes de commercialisation.

Les six présentations par les participants traitaient de problèmes encourus dans les bibliothèques publiques, académiques, gouvernementales, spécialisées et au niveau de larges banques de données. Les bibliothécaires présents ont eu la possibilité de travailler dans la langue de leur choix, ce qui fut grandement apprécié par chacun.

Dans l'ensemble, chacun a été satisfait et a pu retirer quelque notion qu'il pourra mettre en application dans son milieu de travail. Tous ont été cependant unanimes à critiquer deux points: les présentations données, quoique fort intéressantes, auraient pu être éliminées afin de permettre plus d'enseignement théorique. Deuxièmement, les études de cas auraient pu être orientées strictement vers des problèmes de commercialisation encourus par des organismes à but non-lucratif sans qu'il y ait nécessairement de lien direct avec le domaine de la bibliothéconomie. Une dernière session résumant l'ensemble de l'enseignement prodigué aurait dû être également prévue.

Certes, une telle semaine est des plus valables. Les critiques formulées par certains collègues lors de l'annonce du séminaire quant à la valeur de tels efforts en raison du fait que le cours était donné par des spécialistes en commercialisation et non par des bibliothécaires sont refutées. Je crois que chaque bibliothécaire assistant au cours a appris beaucoup et sera en mesure de mettre en application dans son milieu les théories énoncées.

Je me dois ici de remercier d'abord le professeur Stanley J. Shapiro et ses collaborateurs pour l'enseignement donné, Vivian S. Sessions et Onil Dupuis pour la préparation de la semaine et enfin, Claude-André Bonin pour avoir permis que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec se fasse présente dans son milieu et réponde à un besoin accru de formation.

Nous encourageons la Corporation à poursuivre le travail entrepris et les institutions d'enseignement à collaborer avec des organismes professionnels comme le nôtre.

Diane Ouellet
Bibliothécaire-adjointe
Commission de la Fonction Publique
du Canada
Hull, Québec

TRIBUNE LIBRE

LE DROIT D'AUTEUR

On a dit et écrit beaucoup de choses sur le droit d'auteur ces dernières années. Cela tient au fait que plusieurs pays ont révisé leur législation sur le sujet ou s'apprêtent à le faire. La nouvelle loi américaine sur le droit d'auteur - loi qui a soulevé des controverses assez animées - entre en vigueur le 1er janvier 1978. Le gouvernement canadien prépare sa refonte; certains experts prévoient que la nouvelle loi canadienne sur le droit d'auteur pourrait être adoptée vers la fin de 1978 ou au début de 1979. Dans le but évident de favoriser le dialogue avec les groupes et les personnes que touche ou intéresse la loi du droit d'auteur, le gouvernement canadien a retenu pendant un certain temps les services de deux experts, A.A.Keyes et C. Brunet, qui ont produit un ouvrage fort bien documenté et dont on ne saurait trop recommander la lecture (1).

Dans les milieux francophones, l'intérêt suscité par le projet de révision de la loi canadienne sur le droit d'auteur n'a pas été, semble-t-il, très enthousiaste, sauf dans les milieux professionnels. Si l'on en croit le journal Le Devoir, un colloque sur la question tenu à l'Université de Montréal les 26 et 27 novembre dernier n'a réuni qu'une trentaine de personnes. (2) A ce jour, on m'assure que l'ASTED serait un des rares organismes québécois ayant fait parvenir un mémoire au ministre concerné à Ottawa. Rappelons que l'ACBLF avait déjà produit un mémoire sur le droit d'auteur en 1970.

-
- (1) A.A. Keyes et C. Brunet, Le droit d'auteur au Canada; propositions pour la révision de la loi. Ottawa, Consommation et Corporations Canada, 1977, 269p. On peut se procurer cet ouvrage gratuitement en faisant la demande au Ministère des approvisionnements et Services, Ottawa, K1A 0S9. No de catalogue pour l'édition française: RG43-15/1977F.
- (2) Gilles Constantineau, La refonte des droits d'auteur. Les créateurs québécois font preuve d'indifférence. Le Devoir, lundi 28 novembre 1977, p.22.

La loi du droit d'auteur est, certes, une loi complexe, compliquée même. Et la civilisation de l'électronique dans laquelle nous vivons a pour conséquence que le droit d'auteur touche désormais non seulement quelques groupes d'intellectuels (auteurs, éditeurs, bibliothécaires, etc.) mais chaque citoyen qui a maintenant le loisir de photocopier des extraits d'ouvrages parfois à la pharmacie du coin, parfois - quelle ironie - à la librairie du coin, parfois à la bibliothèque du coin, quand il y en a une!

Quand on s'y arrête il peut sembler paradoxal qu'on parle toujours du droit d'auteur alors que la loi reconnaît déjà aux auteurs des droits pécuniaires et des droits moraux.

Que dit la loi actuelle quant aux droits des créateurs? L'article 3(1) se lit comme suit:

- 3.(1) Pour les fins de la présente loi, le "droit d'auteur" désigne le droit exclusif de produire ou de reproduire une oeuvre, ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, d'exécuter ou de représenter ou, s'il s'agit d'une conférence, de débiter, en public, et si l'oeuvre n'est pas publiée, de publier l'oeuvre ou une partie importante de celle-ci; ce droit comprend, en outre, le droit exclusif
- a) de produire, reproduire, représenter ou publier une traduction de l'oeuvre;
 - b) s'il s'agit d'une oeuvre dramatique, de la transformer en un roman ou en une autre oeuvre non dramatique;
 - c) s'il s'agit d'un roman ou d'une autre oeuvre non dramatique, ou d'une oeuvre artistique, de transformer cette oeuvre en une oeuvre dramatique, par voie de représentation publique ou autrement;
 - d) s'il s'agit d'une oeuvre littéraire, dramatique ou musical, de confectionner toute empreinte, tout rouleau perforé, film cinématographique ou autres organes quelconques, à l'aide desquels l'oeuvre pourra être exécutée ou représentée ou débitée mécaniquement;

- e) s'il s'agit d'une oeuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, de reproduire, d'adapter et de représenter publiquement l'ouvrage par cinématographie, si l'auteur a donné un caractère original à son ouvrage. Si ce caractère original fait défaut, la production cinématographique jouit de la protection accordée aux oeuvres photographiques;
- f) s'il s'agit d'une oeuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, de transmettre cette oeuvre au moyen de la radiophonie;

le droit d'auteur comprend aussi le droit exclusif d'autoriser les actes mentionnés ci-dessus.

Keyes et Brunet soulignent que cet article de la loi est "inutilement complexe, en ce sens que les droits eux-mêmes ne sont pas définis, mais sont décrits de manière vague en les rattachant à des catégories particulières d'oeuvres."(3)

Et les droits moraux? L'article 12(7) de l'actuelle loi énoncé ainsi:

12(7) Indépendamment de ses droits d'auteur, et même après la cession partielle ou totale desdits droits, l'auteur conserve la faculté de revendiquer la paternité de l'oeuvre, ainsi que le privilège de réprimer toute déformation, mutilation ou autre modification de ladite oeuvre, qui serait préjudiciable à son honneur ou à sa réputation.

En examinant de près les citations qui précèdent, on peut se demander si une nouvelle loi ne devrait pas s'intituler: Loi protégeant la propriété intellectuelle et interdisant la contrefaçon et la mutilation des supports de cette propriété.

Dans les démarches actuelles qui précèdent le dépôt d'une loi nouvelle sur le droit d'auteur, les créateurs s'emploient - enfin - à défendre leurs intérêts financiers. Qui pourrait le leur reprocher car, semble-t-il, ils ont été jusqu'ici les grands perdants. Au profit de qui? Car il se brasse de grosses affaires dans le monde de l'édition.

(3) A.A.Keyes et C. Brunet, Op. cit. p.53

Les bibliothécaires, eux espèrent qu'avec une nouvelle loi, ils pourront, en particulier régler les problèmes que leur pose la présence de machines à photocopier dans les institutions qu'ils dirigent. Dans bien des cas, ces machines ne sont installées que pour répondre aux demandes pressantes des usagers. Sauf quelques exceptions qu'ils continueront sans doute de revendiquer touchant les ouvrages épuisés, le prêt entre bibliothèques, les services aux handicapés, etc., les bibliothécaires semblent prêts à négocier des ententes avec les auteurs par le biais d'associations agréées auprès du législateur. Il est seulement à souhaiter qu'on évite la multiplicité de ces associations. Il est impérieux et urgent que ce dialogue auteurs-bibliothécaires s'engage; il pourrait même commencer avant qu'un nouveau projet de loi sur le droit d'auteur ne soit déposé aux Communes. Et, une fois réglé le problème de la photocopie, la question du droit de prêt au public, à laquelle nous n'échapperons pas davantage, connaîtrait, elle aussi, une réponse presque naturellement.

Quant à la fameuse clause de l'utilisation équitable (4), le législateur, conseillé par les auteurs, devrait la définir ou, du moins, faire un effort pour en donner un élément de définition. Pourquoi laisser cette interprétation à la discrétion de la cour. Qui, mieux que son auteur, peut savoir si tel emprunt à un texte constitue un acte criminel qui "concurrence l'oeuvre originale"?

Il y a nécessité qu'une future loi, de même que les ententes qui pourraient intervenir entre bibliothécaires et auteurs, mettent le doigt sur certaines difficultés d'interprétation et sur des aspects très, très pratiques qui instaureraient une ère de bonne entente entre éditeurs, écrivains et bibliothécaires.

Avant de finir, un mot d'une autre facette du monde du livre et du droit d'auteur qui intéresse particulièrement les bibliothécaires. Il s'agit des publications gouvernementales ou, pour appeler les choses par leur nom, du droit d'auteur de la Couronne. On sait que beaucoup de publications des gouvernements fédéral et provinciaux ont des tirages limités et s'épuisent rapidement. Dans le cas des ouvrages dont l'auteur est un individu, il devient parfois difficile, sinon impossible, de savoir si les droits appartiennent à l'auteur ou au

(4) Voir A.A.Keyes et C. Brunet, Op. cit. p.162-164

gouvernement concerné, d'où la presque impossibilité d'obtenir la permission de reproduire. D'autre part, l'expérience nous apprend que rares sont les fonctionnaires qui assumeront la responsabilité d'autoriser la reproduction d'une publication gouvernementale. Dans bien des cas, d'ailleurs, il faut d'abord chercher et trouver la porte où frapper. Ajoutons que les lenteurs inévitables occasionnent des délais que le bibliothécaire peut difficilement souffrir s'il veut répondre avec diligence aux demandes des chercheurs. On voit facilement que le bibliothécaire peut se retrouver devant des situations de conflit.

Pourquoi, par un souci de rendre leurs publications plus accessibles, les gouvernements n'en permettraient-ils pas la reproduction à deux conditions: 1- que l'ouvrage concerné soit épuisé; 2- que l'indication de la source soit obligatoire?

Je n'ai souligné que trois problèmes qui touchent de près les bibliothécaires: la photocopie, l'utilisation équitable et le droit d'auteur de la Couronne. Mais la loi sur le droit d'auteur s'applique aussi à la photographie, au film, aux oeuvres à exemplaire unique (peinture, etc.) ou à exemplaires limités (gravures, etc.) et, demain, aux programmes d'ordinateurs, etc. Espérons que Argus Journal y reviendra.

Georges-A. Chartrand, bibl. prof.

Décembre 1977.

CONNAISSEZ-VOUS L'ADRESSE DE CES BIBLIOTHECAIRES ?

AIDEZ-NOUS A ENTRER EN CONTACT AVEC EUX.

Afin de rendre plus efficace le recrutement des bibliothécaires qui ne sont pas encore membres de la Corporation, le comité du Tableau vous invite à participer à cette action. Vous trouverez dans les pages qui suivent les noms, adresses et années de promotion de bibliothécaires dont nous aimerions connaître l'adresse actuelle. L'adresse mentionnée est bonne ? indiquez-le; elle n'est pas bonne ; indiquez à l'endroit prévu l'adresse actuelle et retournez le tout au secrétariat de la Corporation. Au fur et à mesure je vous tiendrai au courant des résultats de l'opération recrutement-participation par la voie d'Argus Journal.

Merci de votre collaboration.



Jean-Pierre Biron, bibl. prof.
pour le Comité du Tableau.

N. D. L. R. :

Au moment de la mise en page du numéro précédent, certains noms de bibliothécaires notoires sont involontairement demeurés sur notre liste des bibliothécaires recherchés par le comité du Tableau. Nous prions nos lecteurs ainsi que ces personnes de bien vouloir excuser cette erreur.

<u>NOM et ancienne ADRESSE</u>	<u>PROMOTION</u>	<u>NOUVELLE ADRESSE</u>
ALLARD, Noelle 10480, Terr. Fleurie App. 35 <u>Montréal</u> Centre de recherche urbaine Université de Montréal	74	
AVICE, Jacques 31, rue Blondeau <u>Rose Hill</u> 11e Maurice Océan Pacifique	74	
BERBEN-HUFTY, Françoise 2961, avenue de Boulogne <u>Québec, 10, Québec</u> 651-4357	75	
BLAZINA, Vesna 1025 est, Sherbrooke App. 1003 <u>Montréal, 13</u> 523-3396 Université de Montréal GR.I.J. Resp. document.	75	

<u>NOM et ancienne ADRESSE</u>	<u>PROMOTION</u>	<u>NOUVELLE ADRESSE</u>
BOUCHER, Rémi 748, Place Philippe <u>Québec</u> (418) 527-2659	74	
BOURQUE, Alain 2585, Léo-David <u>Montréal, 453</u> 728-8664	74	
BREAULT, Claudette 2042, Ridgewood App. 4 <u>Montréal, 247</u>	74	
BRISEBOIS-Mathieu, Marie 3181, rue Edouard Montpetit App. 16 <u>Montréal, H3T 1K3</u> 342-2717 Banque de terminologie Université de Montréal	75	
BRISSON, Gaston 661 est, Fleury <u>Montréal 358</u> 387-2619	74	
BUSQUE, Claude 779, Pl. Philippe <u>Ste-Foy, Québec</u>	74	
CAISSE, Francine 4530, Chapleau <u>Montréal 178</u> 523-5468	74	
CHASSE, Jules 2442, Edouard Montpetit <u>Montréal, Québec</u>	74	
DAY, Mario 469, Hébert <u>Iberville, Québec</u> Bibliothèque administrative Gouvernement du Québec	75	
DESJARDINS, Joëlle 5019, avenue Grosvenor <u>Montréal H3W 2M2</u> 738-8629		
FOURNIER, Marc 15, rue Langelier <u>Lauzon, Lévis, Qué.</u> 837-4042	75	

<u>NOM et ancienne ADRESSE</u>	<u>PROMOTION</u>	<u>NOUVELLE ADRESSE</u>
FOURNIER, Marthe Rue de la Reine Gaspé Sud, Qué. (418) 368-2187	74	
GERMAIN, Lisette 1025, Chemin Ste-Foy App. 302 Québec, Qué. 738-3159 Hôtel Dieu de Québec	75	
KLOK, Buddhi 3315, avenue Maréchal App. 12 Montréal 341-3319 Ville de Montréal	75	
LALLIER, Louise 42, rue Bédard App. 404 Hull, Qué.	75	
LAVERDIERE, Richard 359, avenue Roy St-Vallier, Qué. G0R 4J0 886-3228	75	
LEDOUX, Suzanne 3750, ch. Reine Marie App. 3 Montréal, Qué. 739-4265 Bibliothèque de la Ville de Montréal. Publications officielles	75	
LE PORZ, Michèle 900, Rockland App. 311 Montréal, Qué. 274-0309	74	
MALTAIS, Frances 2726, Côte Ste-Catherine Montréal 250	74	
MELANCON-Bolduc, Ginette 5160, Decelles App. 211 Montréal 250 739-4968	74	
NADEAU, Gilles 1185, rue Berthelot App. 3 Québec, Qué.	74	

<u>NOM et ancienne ADRESSE</u>	<u>PROMOTION</u>	<u>NOUVELLE ADRESSE</u>
NKEMBRE, Théophile 3265, Van Horne <u>Montréal, Qué.</u>	75	
O'CONNOR, Pénélope Jane 56, Woodlee Lane <u>Grand Island</u> New York 14072 (716) 773-7254	74	
PAYETTE, Luce 2035, Edouard Montpetit App. 5 <u>Montréal H3T 1J3</u> 733-9511	75	
POULIOT, Daniel 234, Chouinard <u>Lac Etchemin Dorch, Qué</u> (418) 625-6761 Collège Algonquin Ottawa	75	
REID, Jean-Paul 2057, Bedford <u>St-Bruno, Qué.</u> 653-3182	74	
ROBITAILLE, Denis 5345, rue Béliveau <u>Brossard, Qué.</u> 670-3300	75	
ROUSSEL, Hélène 266, rue King Edward App. 4 <u>Ville LeMoyne, Mtl.</u> 671-4953	75	
SEGRET-Ochietti, Claudie 3351, boul. des Forges <u>Trois-Rivières G1L 1R7</u>	75	
SERUGENDO, Emmanuel 3405, Côte Ste-Catherine App. 83 <u>Montréal, Qué.</u> Université Nationale du Rwanda La Bibliothèque E.P. 54, Bultare Rwanda, Afrique Centrale	74	
SUNDARA, Kahmsing <u>Laos</u>	74	
VOYER, Céline 12e avenue Thibaudeau <u>Rivière du Loup, Québec</u>	75	
	37	

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation
of Professional
Librarians of Québec